



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Engagements financiers en faveur du FNUAP

Fonds des Nations unies pour la population

**Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au
FNUAP et prévisions de recettes pour 2015 et au-delà**

Résumé

Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Conformément au plan stratégique du FNUAP pour 2004-2017, ce rapport a pour objet d'aider le FNUAP et son Conseil d'administration à débattre ensemble de la situation générale du Fonds concernant les ressources, sans perdre de vue l'important objectif que constituent l'accroissement des ressources ordinaires et la constitution d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées.

En 2014, le montant total des recettes (recettes ordinaires et cofinancement) du FNUAP a atteint 1 002,5 millions de dollars, soit 4,7 % de plus qu'en 2013, dont 477,4 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources ordinaires et 525,1 millions au titre du cofinancement. Par rapport à 2013, les contributions aux ressources ordinaires ont augmenté de 17,4 millions de dollars, c'est-à-dire de 3,8 %, et les contributions au titre du cofinancement se sont accrues de 27,2 millions de dollars, c'est-à-dire 5,5 %.

Conformément aux recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution 67/226, le FNUAP demeure fermement convaincu que l'augmentation des contributions versées aux organismes de développement des Nations Unies, notamment au titre des ressources ordinaires, est essentielle à la prise en compte du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et pour permettre aux pays de réaliser les mesures préconisées par la CIPD au-delà de 2014 et mettre au point le cadre de développement durable pour l'après-2015. Les contributions aux ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, demeurent la source de financement essentielle des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En outre, le FNUAP est conscient, comme l'Assemblée générale l'a souligné dans sa résolution 67/226 et dans des résolutions antérieures, que les ressources autres que les ressources de base (notamment celles obtenues au titre du cofinancement), provenant de diverses sources, constituent un complément important de ces dernières.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les engagements financiers en faveur du FNUAP. Des éléments de décision sont présentés à cet effet dans la section V du présent rapport.



Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement.....	4
A.	Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires	4
B.	Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement	10
C.	Contributions au titre du financement thématique.....	13
D.	Contributions du FNUAP au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire.....	17
E.	Contributions provenant du secteur privé.....	18
III.	Efforts pour diversifier les sources de financement.....	18
IV.	Conclusion	18
V.	Éléments de décision.....	19

Annexes

1. Recettes du FNUAP provenant des contributions aux ressources ordinaires pour 2014 et prévisions pour 2015 (au 30 avril 2015)
2. Annonces de contributions pluriannuelles reçues au titre des ressources ordinaires du FNUAP entre 2012 et 2014 (au 30 avril 2015)
3. Contributions des 10 principaux donateurs aux ressources ordinaires du FNUAP pour la période 2010 à 2014
4. Ventilation des contributions que les pays de programme ont versées au titre du cofinancement en vue d'appuyer l'exécution de leur propre programme
5. Fonds reçus par le FNUAP en 2014 pour les programmes conjoints des Nations Unies dont il est l'agent d'administration

Les annexes peuvent être consultées sur [le site Internet du FNUAP](#).

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Conformément au plan stratégique du FNUAP pour 2004-2017, ce rapport a pour objet d'aider le FNUAP et son Conseil d'administration à débattre ensemble de la situation générale du Fonds concernant les ressources, sans perdre de vue l'important objectif que constituent l'accroissement des ressources ordinaires et la constitution d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées.

2. Dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans des résolutions antérieures, dont les résolutions 62/208 et 64/289, l'Assemblée générale a souligné notamment que les ressources ordinaires demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et que l'augmentation des contributions versées aux organismes de développement des Nations Unies, notamment les ressources ordinaires, est essentielle à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

3. Dans ces résolutions, l'Assemblée a également demandé instamment aux pays en mesure de le faire d'accroître sensiblement leurs contributions volontaires et, si possible, de verser leurs contributions sous la forme d'engagements financiers pluriannuels afin d'améliorer la prévisibilité des ressources. Elle y reconnaît par ailleurs que les ressources autres que les ressources de base sont un complément important des ressources ordinaires et demande instamment aux États Membres qui contribuent aux ressources autres que les ressources de base de réduire les coûts de transaction et de simplifier, si possible, leurs directives en matière d'établissement de rapports. Tout en accueillant avec satisfaction les ressources autres que les ressources ordinaires et en appréciant leur caractère complémentaire, le FNUAP continue parallèlement de faire campagne pour l'accroissement de ses ressources ordinaires, car elles favorisent la neutralité et la souplesse et permettent au Fonds de répondre plus efficacement aux besoins de développement des pays.

4. Le FNUAP présentera sa stratégie de mobilisation des ressources à la deuxième session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration, comme celui-ci l'a demandé dans sa décision 2014/25. Le présent rapport offre plus d'éléments d'appréciation de la stratégie. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le FNUAP continue de souligner l'importance des ressources ordinaires accrues et prévisibles qui sont essentielles à la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds et à l'exécution des programmes visant à aider les pays à tenir pleinement compte du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les stratégies et les cadres nationaux de développement. Par ailleurs, les ressources ordinaires permettent au FNUAP d'apporter son appui aux gouvernements, à la société civile et à d'autres partenaires clés qui participent à la mise en œuvre des recommandations issues du suivi de la CIPD au-delà de 2014 et d'intégrer le programme d'action de la CIPD dans les résultats du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

5. On trouvera dans le présent rapport des tableaux sur les ressources ordinaires du FNUAP et sur les contributions versées au titre du cofinancement. Des détails supplémentaires figurent dans les annexes. Toutes les données relatives à 2015 sont des estimations calculées sur la base des renseignements reçus, des annonces de contribution et des contributions enregistrées au 30 avril 2015. Certains chiffres du présent rapport peuvent différer de ceux du Rapport statistique et financier 2014 [DP/FPA/2015/5 (Part I)/Add.1], puisque le présent rapport mentionne les recettes brutes annuelles tirées des montants précisés dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier des versements. Ces contributions sont représentées nettes a)

des sommes transférées à la rubrique Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales, b) des remboursements aux donateurs et c) du recouvrement des coûts indirects.

6. Le FNUAP est reconnaissant à tous les États Membres du soutien continu qu'ils lui apportent au plan politique et financier. Comme il est souligné dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les ressources ordinaires sont essentielles aux activités opérationnelles de développement de l'Organisation. Avec le nouveau plan stratégique et le budget intégré pour 2014 -2017, le FNUAP continue de discuter avec les membres du Conseil d'administration et avec l'ensemble de la communauté des donateurs afin d'augmenter, à l'appui de son plan stratégique, les ressources ordinaires et les ressources au titre du cofinancement. Les ressources du FNUAP sont déployées en conformité avec l'optique et l'orientation adoptées dans le plan stratégique (aussi appelées la cible) qui tendent à réaliser l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation et à promouvoir les droits en matière de procréation et visent essentiellement les jeunes et les adolescents afin d'accélérer les progrès accomplis dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

7. Qui plus est, le Cadre des actions de suivi de la CIPD au-delà de 2014 offre une nouvelle opportunité de parvenir à un consensus au niveau mondial en vertu duquel l'égalité sociale, économique et politique demeure la base du bien-être et de la résilience au niveau individuel, d'une croissance démographique plus faible, d'une croissance économique soutenue et du développement durable, notamment à travers une définition exhaustive de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation qui renforce les droits humains des femmes et des filles. Le rapport souligne le fait qu'un certain nombre de difficultés persistantes ont une incidence notable sur la politique de développement, sur la durabilité des mesures prises et sur le développement durable, à savoir les inégalités croissantes en matière de richesse et de revenus, les objectifs non atteints en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, le besoin d'une formation continue et d'un renforcement des capacités humaines notamment chez les jeunes, la nécessité de corriger les inégalités existantes en ce qui concerne l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique, notamment en renforçant les systèmes de prestations sanitaires aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, et la nécessité de corriger les lacunes dans la capacité des pays à recueillir, analyser et utiliser les données.

8. Compte tenu de l'importance capitale du maintien du programme de la CIPD au centre du cadre de développement pour l'après-2015 en vue de l'accomplissement du programme de transformation des Nations Unies et de ses implications pour le FNUAP concernant les réponses globales et intégrées, celui-ci a besoin, plus que jamais, des ressources financières adéquates, régulières et prévisibles pour s'acquitter de son mandat. Des ressources accrues permettront au Fonds de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de l'examen de 2014 et du cadre de développement durable pour l'après-2015. C'est dans cette idée que le FNUAP engage le Conseil d'administration et les États Membres à concrétiser leur volonté déclarée d'atteindre ces objectifs en prenant des engagements financiers pluriannuels envers le Fonds.

II. Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement

A. Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires

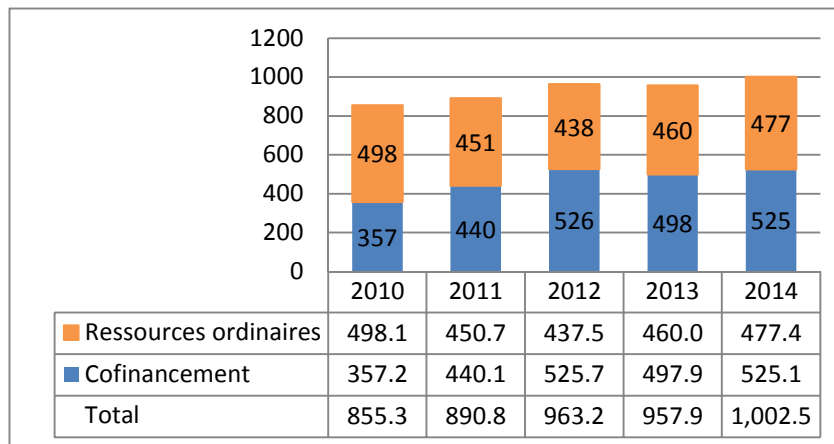
9. En 2014, le montant total des recettes (recettes ordinaires et cofinancement) du FNUAP a atteint 1 002,5 millions de dollars (tableau 1), soit 4,7 % de plus qu'en 2013, dont 477,4 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources ordinaires et 525,1 millions au titre du cofinancement. Par rapport à 2013, les contributions aux ressources ordinaires ont augmenté de 17,4 millions de dollars en 2014, c'est-à-dire de 3,8 %, et les

contributions au titre du cofinancement se sont accrues de 27,8 millions de dollars, c'est-à-dire 5,5 %.

10. Le FNUAP a atteint un total de 1 002,5 millions de dollars de ressources mobilisées. Il a dépassé l'objectif au titre des ressources ordinaires pour 2014 en mobilisant 477,4 millions par rapport à l'objectif fixé dans le plan stratégique qui s'élevait à 476 millions de dollars soit 0,3 %, alors que pour ce qui est du cofinancement, la contribution de 2014 (525,1 millions de dollars) a été inférieure à l'objectif fixé (542 millions de dollars) de 16,9 millions soit 3,1 %.

Tableau 1 : Recettes du FNUAP en 2010-2014, au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)



Note : Les chiffres pour 2010 à 2014 ne portent que sur les contributions. Ils n'incluent pas les intérêts, les autres recettes ou les remboursements.

11. L'augmentation significative des produits tirés des contributions en 2014 s'explique aussi en partie par le fait que le Fonds se conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public qui prévoit que toutes les contributions soient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Pour ce qui est du cofinancement, le FNUAP comptabilise immédiatement les recettes afférentes aux accords de cofinancement pluriannuels, quel que soit le calendrier de versement, sauf s'il y a des motifs particuliers de reporter la comptabilisation des recettes à une date ultérieure. Toutefois, la mise en œuvre des programmes est liée à la réception effective des ressources, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Dans le cas des ressources ordinaires, le montant intégral de la contribution pluriannuelle n'est pas immédiatement comptabilisé parce que, si le montant des ressources du premier exercice est bien arrêté, ceux des exercices ultérieurs sont généralement indicatifs et sont assortis de diverses conditions. En conséquence, le FNUAP comptabilise la contribution chaque année, après que le donateur lui a confirmé par écrit le montant annuel ou lors de la réception du versement.

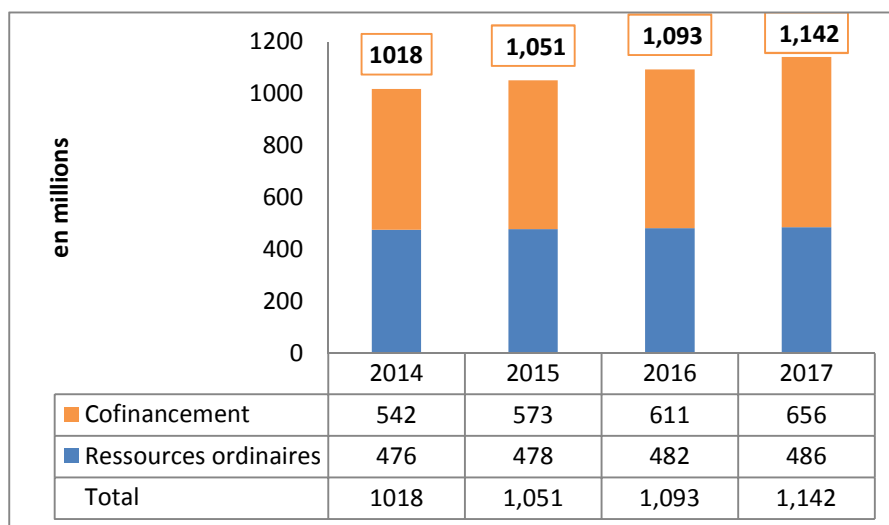
12. Le tableau 1, qui récapitule les recettes, est complété par l'annexe 1, où l'on trouvera des informations détaillées concernant les produits tirés des contributions en 2014, au 31 décembre 2014, les engagements de contributions effectifs et les estimations les plus plausibles des contributions pour 2015 aux ressources ordinaires du FNUAP, selon les chiffres connus au 30 avril 2015. Ces engagements sont les suivants : a) les annonces de contribution pour 2015 uniquement et les engagements pluriannuels pour 2015 et au-delà ; b) les annonces pour 2015 reçues pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contribution tenue à New York le 10 novembre 2014 et c) les lettres et les indications orales reçues de gouvernements confirmant leur appui au FNUAP pour 2015 et au-delà.

13. En 2014, on a compté au total 132 États donateurs contre 135 en 2013, parmi lesquels 41 ont pris des engagements pluriannuels. Il est à noter que treize pays appartenant au Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement

économique ainsi que 25 pays de programme qui ont pris des engagements ont augmenté leur contribution aux ressources ordinaires en 2014. Les augmentations ont été enregistrées dans la monnaie dans laquelle les engagements ont été reçus et honorés. 11 pays membres de ce comité et 14 pays de programme ont augmenté leur contribution aux ressources de cofinancement.

Tableau 2 : Recettes provenant des contributions prévues dans le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

(en millions de dollars)

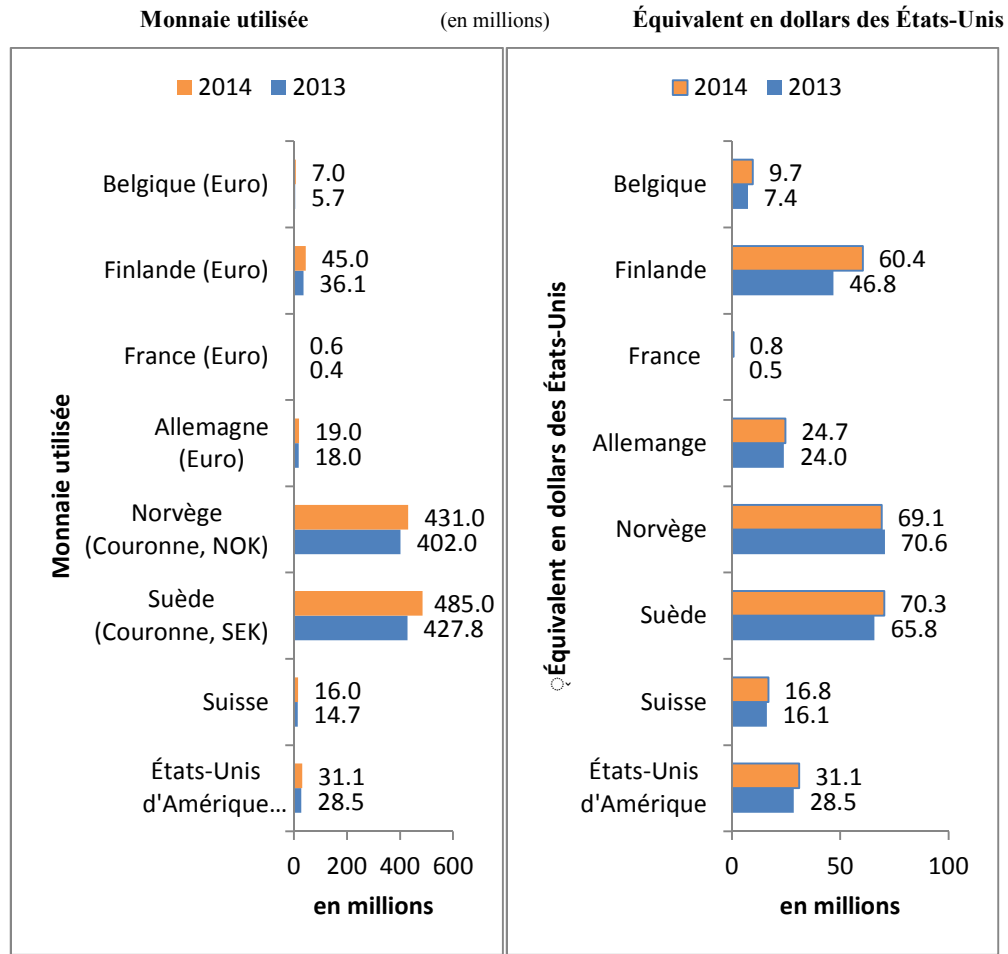


14. Les ressources nécessaires pour réaliser le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 comme indiqué dans le plan des ressources intégré pour 2014-2017 et approuvées par le Conseil d'administration s'élèvent à 4 304 millions de dollars, dont 1 922 millions de ressources ordinaires et 2 383 millions d'autres ressources (tableau 2). Le montant total des recettes repose sur les indications des donateurs ainsi que sur un modèle financier fondé sur l'attribution de probabilités à une série de scénarios pour les ressources ordinaires comme pour les ressources de cofinancement. En 2014, le total des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires et au titre du cofinancement s'élevait à 1 002,5 millions de dollars, ce qui est inférieur de 1,5 % par rapport à l'objectif prévu dans le plan stratégique qui s'élève à 1 018 millions de dollars.

15. Selon des chiffres récents, quatre des principaux donateurs du Fonds ont annoncé qu'en 2015, leur contribution au budget ordinaire augmenterait par rapport à 2014. Le FNUAP continuera à faire campagne en faveur d'une augmentation des contributions des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et des pays qui ne sont pas membres de ce comité, dont des pays de programme. Il cherchera également à atteindre le secteur privé et les fondations. En 2014, les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont contribué à hauteur de 98,7 % aux recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires. Au 30 avril 2015, le Fonds avait reçu 70 engagements officiels en ce qui concernait ses ressources ordinaires pour 2015, dont 28 engagements pluriannuels indiqués à l'annexe 2.

16. En 2014, les principaux donateurs aux ressources ordinaires du Fonds en dollars des États-Unis étaient la Suède, la Norvège, la Finlande, les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Japon et la Suisse. On trouvera au tableau 3 la liste des grands donateurs dont la contribution a augmenté, ainsi que la monnaie utilisée pour les contributions.

Tableau 3 : Augmentation des contributions des principaux donateurs aux ressources ordinaires (2013-2014), au 31 décembre 2014

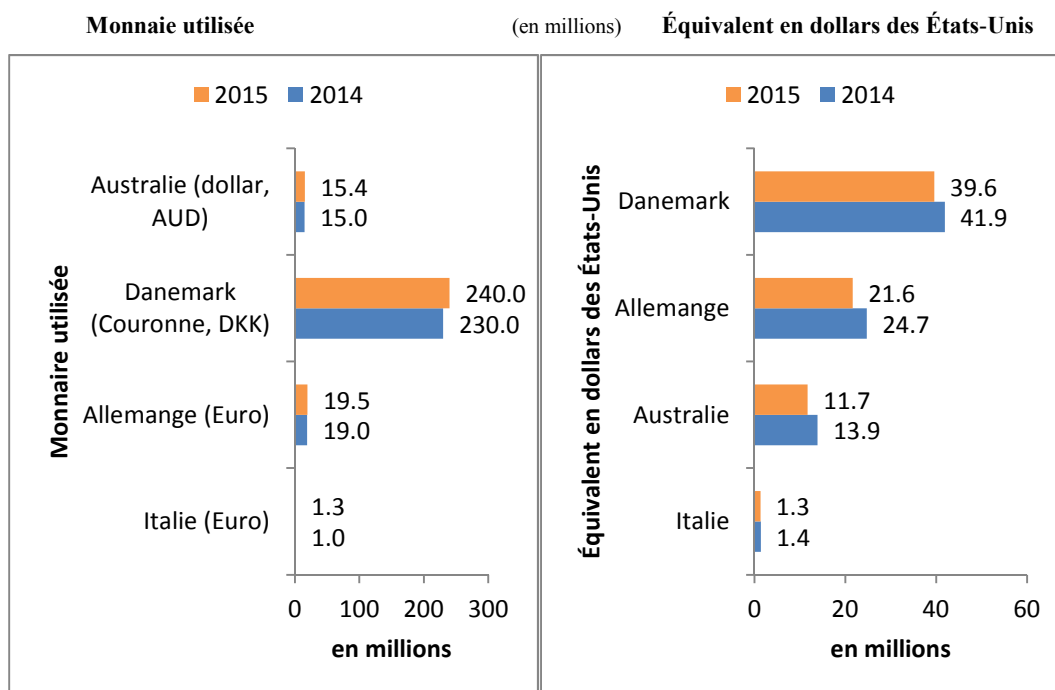


Note : Les chiffres à gauche sont en unités de la monnaie reçue avec à droite l'équivalent en dollars des États-Unis.

17. On trouvera à l'annexe 3 plus de précisions sur les contributions des 10 principaux pays donateurs aux ressources ordinaires du Fonds au cours des cinq dernières années.

18. Les prévisions des recettes au titre des contributions aux ressources ordinaires pour 2015 reposent sur les indications communiquées par les principaux donateurs suivants qui montrent que chacun de ces donateurs augmenterait sa contribution en 2015 : Allemagne, Australie, Danemark et Italie. On trouvera dans le tableau 4 une liste des augmentations prévues (en monnaie nationale) des contributions pour 2015 par rapport à 2014.

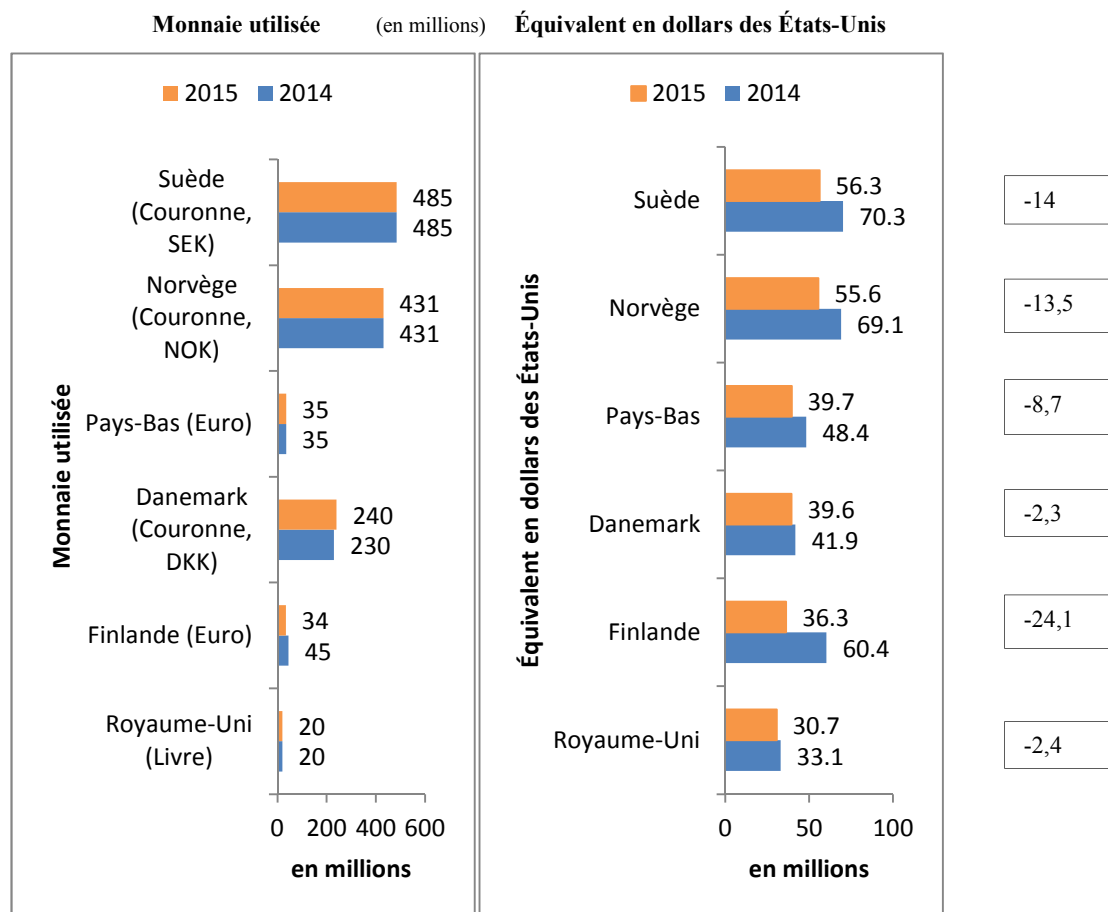
Tableau 4 : Augmentations prévues, en monnaie d'annonce de contribution, des contributions des principaux donateurs aux ressources ordinaires du FNUAP (2014-2015), au 30 avril 2015



Note : Les chiffres à gauche sont en unités de la monnaie nationale avec à droite l'équivalent en dollars des États-Unis.

19. S'il est remarquable que la majorité des 20 plus grands donateurs du FNUAP desquels proviennent 98 % de la totalité des contributions ordinaires ait maintenu ou augmenté le niveau de leurs contributions aux ressources ordinaires en 2015, il est néanmoins préoccupant que la volatilité du taux de change des autres monnaies par rapport au dollar ait entraîné une baisse significative des recettes prévues pour 2015 au titre des contributions ordinaires en dollars des États-Unis. L'impact défavorable de la fluctuation des taux de change sur les contributions prévues des six plus grands donateurs du FNUAP aux ressources ordinaires est représenté au tableau 5 qui indique les engagements pour 2015 reçus de la Suède, de la Norvège, des Pays-Bas, du Danemark, de la Finlande et du Royaume-Uni. Au 30 avril 2015, les prévisions de recettes au titre des contributions ordinaires pour 2015 reçues de tous les donateurs s'élevaient à 399 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 78,4 millions de dollars (soit 16,4 %) par rapport au niveau de 2014 (477,4 millions de dollars) et pourrait être inférieur de 79 millions de dollars (soit 16,5 %) par rapport à l'objectif du plan stratégique qui se chiffre à 478 millions de dollars.

Tableau 5 : Impact des fluctuations des taux de change sur les prévisions de recettes au titre des contributions ordinaires reçues des 5 plus grands donateurs aux ressources ordinaires du FNUAP (2014-2015), au 30 avril 2015



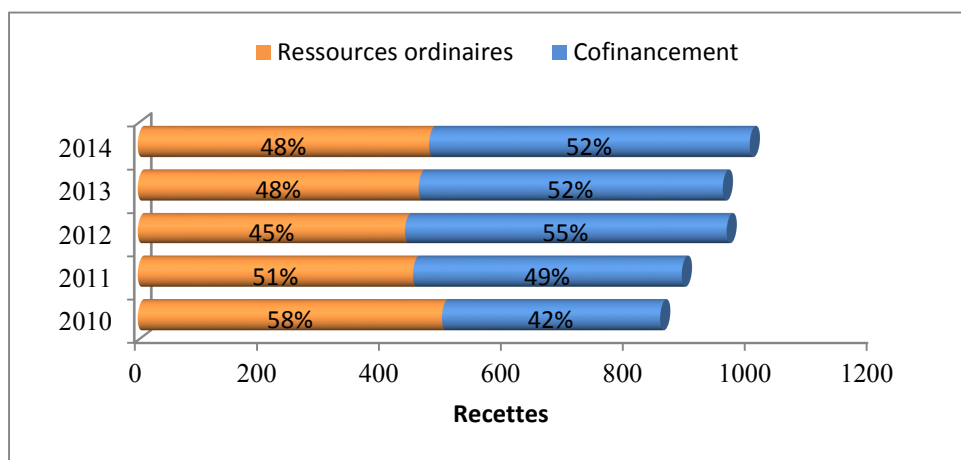
Note : En 2014, la Finlande a fait une contribution additionnelle de 11,5 millions d'euros (14,5 millions de dollars) pour compléter sa contribution de 33,6 millions d'euros (45,9 millions de dollars), ce qui a représenté un total de 60,4 millions de dollars.

20. Ces dernières années les recettes du FNUAP provenaient davantage de contributions aux ressources ordinaires, mais en 2012, pour la première fois dans l'histoire du Fonds, les contributions au titre du cofinancement ont représenté la plus grosse part du total des recettes (contributions au budget ordinaire et contributions au titre du cofinancement) et la tendance s'est poursuivie : 42 % en 2010, 49 % en 2011, 55 % en 2012, 52 % en 2013 et 52 % en 2014. Le FNUAP s'efforce de maintenir un équilibre entre les ressources ordinaires et les ressources au titre du cofinancement et invite les États membres à accroître leurs contributions ordinaires. Le tableau 6 présente la répartition en pourcentage des contributions ordinaires et au titre du cofinancement par rapport aux contributions totales pour la période 2010-2014.

21. Compte tenu de l'augmentation de la proportion des contributions au titre du cofinancement et afin de renforcer la capacité du FNUAP à répondre aux attentes croissantes des donateurs, un nouveau groupe de gestion des ressources, autres que les ressources de base, a été créé en février 2015 afin de renforcer la coordination et l'impulsion de synergies en ce qui concerne les aspects techniques, programmatiques et opérationnels et financiers de

la gestion des ressources autres que les ressources de base. Par ailleurs, le Groupe de gestion offrira une orientation stratégique afin de s'assurer que les ressources autres que les ressources de base soient utilisées pour rechercher des synergies critiques concernant les ressources de base. Cette initiative permettra de faciliter le renforcement de la responsabilisation et de la transparence dans la gestion des ressources au moment où le Fonds progresse dans son processus restructuration visant à consolider l'excellence opérationnelle.

Tableau 6 : Répartition en pourcentage des contributions aux ressources ordinaires et des contributions au titre du cofinancement par rapport au total des contributions (2010-2014)



B. Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement

22. Le montant total des recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement s'élève pour 2014 à 525,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,5 % par rapport aux 497,9 millions de 2013 (voir tableau 7). Pour ce qui est des recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement de 2014, on a enregistré en 2014 par rapport au niveau de 2013 des augmentations notables en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale thématique pour le Programme mondial relatif à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation (102 %), les contributions au Fonds au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire (144,3 %), les recettes provenant des contributions des gouvernements des pays de programme qui contribuent à leur propre programme (171,7 %), les recettes provenant des contributions du secteur privé (32,9 %). En revanche, on a enregistré des baisses notables des recettes en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la santé maternelle (93,8 %, un important engagement pluriannuel de la Suède en 2013); le Fonds thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale (48,6 %); la Commission européenne (5,1 %); et des transferts entre les organismes du système des Nations Unies (9,5 %). En 2014, 49 nouveaux accords de cofinancement ont été signés, ce qui porte leur nombre de 245 en 2013 à 294 en 2014.

Tableau 7 : Contributions aux ressources du FNUAP au titre du cofinancement, 2013-2014

(en millions de dollars)

Donateurs	2013	Donateurs	2014
Royaume-Uni de Grande Bretagne	142,8	Pays-Bas	131,8
et Irlande du Nord		Transfert entre les organismes des Nations Unies*	113,1
Transfert entre les organismes des Nations Unies*	124,9	Royaume-Uni de Grande Bretagne	102,9
Suède	76,5	et Irlande du Nord	
Norvège	22,0	Norvège	30,7
Commission Européenne	18,1	États-Unis d'Amérique	17,8
Canada	16,7	Commission européenne	17,2
Suisse	16,6	Sierra Leone	12,7
Pays-Bas	8,4	Japon	11,4
Fondate Bill et Melinda Gates	8,0	Australie	8,1
Autres	63,9	Autre	79,4
Total	497,9	Total	525,1

* y compris les fonds provenant de mécanismes de cofinancement (programmes conjoints et fonds d'affectation spéciale multidonateurs) et des transferts bilatéraux des organismes des Nations Unies.

Contributions au titre du cofinancement provenant de transferts entre les organismes des Nations Unies

23. Sur le montant total des contributions versées au titre du cofinancement en 2014, soit 525,1 millions de dollars, 113,1 millions (22 %) provenaient de transferts entre organismes des Nations Unies (indiqués au tableau 7). Ce montant comprend les transferts entre organismes et les fonds reçus en tant que participant à des mécanismes communs de financement interinstitutions. Les recettes indiquées par le FNUAP lui avaient été transférées par 14 organismes des Nations Unies et représentent une baisse de 11,9 millions de dollars par rapport aux 125 millions reçus en 2013, notamment en raison du fait que 2014 est une année sans décaissement pour le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA.

24. Sur les recettes totales provenant de transferts entre organismes des Nations Unies, 91,9 millions de dollars ont été reçus des Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des programmes conjoints, y compris 15,4 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence.

25. Le FNUAP a continué de jouer un rôle actif dans les mécanismes de financement interorganisations. Si la plus forte contribution transférée par un autre organisme des Nations Unies provenait du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD (30,5 millions de dollars), la majeure partie de ces recettes, à savoir 37 millions de dollars, a été reçue au moyen de mécanismes communs pour lesquels le FNUAP agissait en qualité d'agent d'administration. Le FNUAP ne comptabilise comme recettes que la partie des contributions remises aux fins d'exécution – se reporter à l'annexe 5 pour plus de précisions sur le montant total reçu au titre des programmes conjoints dont le FNUAP était l'agent d'administration.

26. Dans la mesure où, comme suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, il était instamment demandé aux États Membres qui versaient des contributions extrabudgétaires de « donner la priorité aux mécanismes de financement communs et thématiques aux niveaux mondial, régional et national » et sachant que les activités du FNUAP se prêtent aux synergies interorganisations, on escompte que toute mise à disposition totale de fonds à travers des modalités de

financement conjointes correspond largement à cette source de recettes pour le FNUAP lors de l'exécution du plan stratégique pour 2014 -2017.

27. Un des exemples de réussite de programme conjoint est offert par le Programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines, coparrainé par le FNUAP et l'UNICEF. Ce programme est l'instrument privilégié des Nations Unies pour mettre en pratique une approche commune et globale visant à accélérer le changement social et l'abandon des mutilations génitales féminines; il porte principalement sur 17 pays africains et appuie des initiatives régionales et mondiales. Le budget total pour la deuxième phase (2014-2017) s'élève à 52 millions de dollars. En 2014, la première année de la deuxième phase du programme, un montant total de 22,4 millions de dollars a été mobilisé et un engagement additionnel de 22 millions de dollars a été enregistré pour 2015-2017.

28. En 2014, le Nigeria et le Yémen sont devenus les deux pays à avoir nouvellement adhéré à la plateforme du programme mondial. Ces pays supplémentaires ont nettement étendu la couverture potentielle du programme conjoint en terme de nombres absolus de filles et de femmes touchées par cette pratique. Le programme opère directement au sein des communautés pour induire un changement durable dans les attitudes, les normes et les comportements sociaux concernant les mutilations génitales féminines. Au cours de l'année dernière, 815 communautés supplémentaires ont publiquement déclaré qu'elles abandonnaient les mutilations génitales féminines, ce qui a porté le nombre total de communautés à l'avoir fait à 13 568. À ce jour, 10 des 17 pays disposent de lois nationales interdisant les mutilations génitales féminines et sept gouvernements ont accru les ressources consacrées à la mise en œuvre de politiques et de lois visant à éradiquer les mutilations génitales féminines.

Contributions au titre du cofinancement provenant de gouvernements de pays de programme

Tableau 8 : Pays de programme contribuant à leur propre programme

(en millions de dollars)			
Donateurs	2013	Donors	2014
Colombie	3,5	Sierra Leone	12,7
Guatemala	3,1	Honduras	5,0
Nigéria	1,7	Guatemala	3,9
Géorgie	1,5	Guinée équatoriale	2,4
Brésil	0,7	Nigéria	2,3
Oman	0,6	République centrafricaine	2,1
Somalie	0,5	Libéria	2,1
Venezuela (République bolivarienne du)	0,3	Colombie	1,6
Liban	0,2	Malaisie	0,4
Algérie	0,1	Congo (République du)	0,4
Autres	0,2	Autres	0,9
Total	12,4	Total	33,8

29. Les contributions au titre du cofinancement versées par des gouvernements de pays de programme à l'appui de leur propre programme ont continué de s'inscrire dans le total des recettes. En 2014, des accords d'un montant de 33,8 millions de dollars ont été signés contre 12,4 millions en 2013, soit une hausse de 21,4 millions (171 %). En 2014, les cinq engagements les plus importants provenaient de la Sierra Leone (12,7 millions), du Honduras (5 millions), du Guatemala (3,9 millions), de la Guinée équatoriale (2,4 millions) et du Nigéria (2,3 millions). En 2014, les pays suivants ont également pris des engagements pour appuyer leur propre programme : le Botswana, le Brésil, la Colombie, la Géorgie, le Liban, le Libéria, la Malaisie, le Mexique, la République centrafricaine, la République du Congo, le

Timor-Leste et l'Uruguay. Des financements au titre de dons ou de prêts provenant des banques de développement représentent une nouvelle modalité de réception de contributions versées par les gouvernements de pays de programme au titre du cofinancement. On trouvera à l'annexe 4 du présent rapport des précisions sur ces contributions. Le FNUAP prie les États d'augmenter leurs contributions au titre du cofinancement, qui constituent un important complément aux ressources ordinaires.

Commission européenne

30. En 2014, les recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement par la Commission européenne atteignaient un total de 17,2 millions de dollars. Les activités ont notamment porté sur les programmes nationaux de santé procréative et de promotion de l'égalité des sexes, les projets de recensement et d'autres enquêtes démographiques ainsi que sur des interventions humanitaires dans le contexte de la crise syrienne. Le FNUAP a signé un nouvel accord relatif aux contributions avec la Direction générale Aide humanitaire et protection civile de la Commission européenne portant sur des initiatives de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste en faveur des réfugiés syriens en Jordanie.

C. Contributions au titre du financement thématique

31. Les fonds thématiques sont des fonds regroupant plusieurs donateurs auxquels le FNUAP recourt pour faciliter l'obtention de résultats dans le cadre de son plan stratégique. Ces fonds appuient la mise en œuvre de programmes approuvés dans les domaines d'activité privilégiés du FNUAP dans les pays prioritaires ayant des besoins spécifiques et renforcent la cohérence des démarches adoptées avec les plans et budgets nationaux. La prévisibilité des ressources affectées aux fonds thématiques donne la possibilité sans pareil d'intensifier l'établissement de programmes afin de mieux répondre aux besoins non satisfaits. À ce jour, le FNUAP a créé trois fonds thématiques : a) un pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; b) un pour la santé maternelle et c) un pour l'élimination de la fistule obstétricale (intégré du point de vue programmatique dans le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle). En dépit des différences enregistrées dans le montant des recettes annuelles provenant des fonds d'affectation spéciale thématiques, la planification des programmes garantit l'efficacité dans la mise en œuvre conformément au plan de travail. En 2014, la baisse des recettes au titre des contributions ordinaires au Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle et au Fonds thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale s'explique en partie par le fait que le FNUAP s'est conformé aux Normes comptables internationales pour le secteur public qui prévoient que toutes contributions soient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNUAP comptabilise immédiatement les recettes afférentes aux accords de cofinancement pluriannuels, quel que soit le calendrier de versement, sauf s'il y a des motifs particuliers de reporter la comptabilisation des recettes à une date ultérieure. Toutefois, la mise en œuvre des programmes est liée à la réception effective des ressources, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP.

Programme mondial d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation

Tableau 9 : Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le programme mondial d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation (2013-2014), au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)			
Donateurs	2013	Donateurs	2014
Royaume-Uni de Grande Bretagne	100,0	Pays-Bas	125,2
et Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande Bretagne	85,1
Norvège	12,0	et Irlande du Nord	
Commission européenne	3,5	Norvège	16,0
Espagne*	0,26	Commission européenne	4,4
Liechtenstein	0,02	Australie	2,7
		Espagne	0,68
		Amis du FNUAP	0,005
Total	115,8	Total	234,1

* Y compris la contribution versée par le Communauté autonome de Catalogne

32. Le Programme mondial pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative a continué d'être le principal moyen par lequel le Fonds met en œuvre sa stratégie de planification de la famille et contribue à la réalisation des objectifs en matière de planification de la famille à l'horizon 2020. Ce fonds d'affectation spéciale thématique phare répond à la nécessité de renforcer la disponibilité et l'utilisation des fournitures essentielles à la santé procréative pour soutenir la planification familiale et les services de santé sexuelle et procréative, notamment à l'intention des femmes et des filles pauvres et marginalisées. Le Programme mondial pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative offre un ensemble d'interventions communes visant à garantir la durabilité : il s'agit de promouvoir des environnements favorables, accroître la demande en matière de sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative, renforcer l'efficacité des approvisionnements, améliorer l'accès aux services de santé procréative et de planification de la famille, et renforcer les capacités et les systèmes nationaux.

33. En 2014, le Programme a enregistré des progrès considérables dans sa nouvelle phase de programmation (2013-2020) visant à étendre ses activités à 46 pays cibles à faible revenu où la mortalité maternelle est élevée et où il existe des besoins non satisfaits de planification de la famille. Le Programme a fourni des contraceptifs d'une valeur de 100 millions de dollars, empêchant ainsi, selon les estimations, 7,8 millions de grossesses non désirées. Il a également continué de distribuer des fournitures de qualité et des médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle.

34. On relève parmi les résultats démontrés de meilleurs taux de prévalence de la contraception, moins de ruptures de stock de produits contraceptifs et des temps de livraison plus courts de ces produits, la disponibilité des médicaments nécessaires à la santé maternelle, une plus grande disponibilité des fournitures en matière de santé procréative. En 2014, le programme a atteint un taux de réalisation correspondant à 94 % des fonds reçus.

35. Au total, les recettes provenant des contributions mobilisées en 2013 et en 2014 se sont élevées respectivement à 115,8 et 234,1 millions de dollars, comme il ressort du tableau 8. Si en 2014, les recettes annuelles provenant des contributions versées au titre du programme étaient les plus élevées obtenues à ce jour, le FNUAP et ses partenaires cherchent à combler l'important déficit de financement pour 2015 et au-delà. Des ressources supplémentaires et soutenues sont nécessaires pour poursuivre les interventions, satisfaire des besoins des pays et

contribuer à la réalisation des objectifs de la planification de la famille à l'horizon 2020. Le budget prévisionnel du Programme mondial d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative requiert 1 milliard de dollars entre 2015 à 2020.

36. Afin de répondre à ce besoin, le programme s'efforce davantage d'économiser en se fondant sur un plan dédié de mobilisation des ressources pour susciter des fonds additionnels et étendre la base de donateurs au-delà des gouvernements donateurs habituels, notamment à travers l'organisation d'une conférence pour les annonces de contribution qu'abrètera l'État des Pays-Bas à la fin de 2015. En outre, une campagne de communication ciblée mettant en avant des histoires de réussite fascinantes enregistrées sur le terrain et mettant en lumière le succès du programme est en cours.

Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle

Tableau 10 : Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle (2013-2014), au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)

Donateurs	2013	Donateurs	2014
Suède	56,2	Luxembourg	1,6
Luxembourg	1,5	Allemagne	1,3
Allemagne	1,3	Espagne	0,7
Autriche	0,067	Amis du FNUAP	0,1
Fondation Laerdal	0,025		
Amis du FNUAP	0,0059		
	59,1		3,6

37. Opérationnel depuis 2008, le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle a pour objet d'intensifier les interventions du FNUAP et des partenaires de développement en vue d'atteindre la cible 5.A des objectifs du Millénaire pour le développement (réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle) et la cible 5.B (rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015). Le Fonds centre son activité sur cinq domaines d'intervention essentiels : a) les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés ; b) les ressources humaines aux fins de la santé, en particulier grâce au programme des sages-femmes ; c) un système de surveillance et d'intervention pour la santé maternelle et la prévention et le traitement des fistules obstétricales ; d) la réinsertion sociale des survivants (ce dernier domaine d'intervention étant également appuyé par un fonds autonome); et e) le soutien apporté aux jeunes mères primipares. Le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle aide les pays à suivre les résultats, en favorisant un effet de levier et la coordination et en améliorant le recensement des décès maternels et en promouvant des interventions préventives pour éviter les décès qui peuvent l'être.

38. Il contribue à la vaste action conjointe menée dans le cadre de la stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant (toutes les femmes, tous les enfants) et le groupe Health 4+ (FNUAP, UNICEF, OMS, Banque mondiale, ONUSIDA et ONU Femmes) afin d'accélérer la réalisation des objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire et de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique. Depuis 2008, le Fonds intensifie son appui à 43 pays prioritaires en matière de santé maternelle, y compris l'obstétrique, et à 55 pays visés par la Campagne pour éliminer les fistules.

39. Les services obstétricaux sont vitaux pour la survie, la santé et le bien-être des femmes et de leurs nouveau-nés, notamment dans les communautés éloignées qui n'ont pas accès aux

hôpitaux ou à des services d'un médecin. Le FNUAP et le Fonds soutiennent les services obstétricaux et les politiques relatives à la main d'œuvre dans 43 pays et les renforcent en collaboration avec des partenaires comme la Confédération internationale des sages-femmes. Plus de 250 écoles de sage-femme ont reçu un appui sous la forme de manuels et de kits de formation, et les aptitudes et les compétences de plus de 8 000 formateurs de sages-femmes ont été renforcées.

40. Le Fonds a aidé les pays à planifier et à effectuer, en veillant à leur qualité, des évaluations des besoins en matière de soins obstétricaux d'urgence et néonataux et à établir des fiches et des plans d'opérations chiffrés, y compris dans cinq pays supplémentaires en 2014.

41. La deuxième phase du Fonds a été lancée la même année. Elle est fondée sur un nouveau plan stratégique et s'inspire des acquis de la première phase qui allait de 2008 à 2013. Elle est alignée sur le plan stratégique du FNUAP et met l'accent sur la nécessité de l'équité et d'une approche axée sur les femmes. Un nouveau cadre de résultats et d'indicateurs relie les indicateurs de procédé aux interventions clés afin de faciliter la planification et l'établissement des rapports et d'orienter les bureaux de pays en matière d'obligation redditionnelle et de gestion axée sur les résultats.

42. Les recettes provenant des contributions au titre du cofinancement destinées au Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle se sont élevées à 59,2 millions de dollars en 2013 et à 3,6 millions en 2014 (voir tableau 9).

Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale

Tableau 11 : Les recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale (2013-2014), au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)			
Donateurs	2013	Donateurs	2014
Luxembourg	0,67	Luxembourg	0,285
Islande	0,1	Islande	0,105
Pologne	0,042	Amis du FNUAP	0,04
Amis du FNUAP	0,024		
	0,8		0,43

43. Au fil des ans, la Campagne mondiale pour éliminer les fistules a pris une ampleur considérable, le nombre de pays couverts passant de 12 à 55 pays en Afrique subsaharienne, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans la région des États arabes. La Campagne compte désormais près de 90 organismes partenaires. Le FNUAP a aidé directement plus de 34 000 femmes et jeunes filles à bénéficier d'une réparation chirurgicale des fistules obstétricales. En 2014, le FNUAP a poursuivi sa collaboration avec deux partenaires de la Campagne (Direct Relief International et Fistula Foundation) pour étendre la couverture des soins mondiaux en matière de fistule obstétricale et a continué de soutenir au plan mondial des recherches novatrices sur les fistules, en partenariat avec l'Université Johns Hopkins et la Fondation MacArthur.

44. À l'occasion du dixième anniversaire de la Campagne pour éliminer les fistules qui marque une étape décisive, le FNUAP et ses partenaires ont célébré pour la toute première fois la Journée internationale de l'élimination de la fistule obstétricale le 23 mai 2014, instituée aux termes de la résolution [67/147](#) par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies appuie l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale (adoptée le 20 décembre 2012).

45. Depuis 2009, les opérations du Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale sont harmonisées avec celles du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle afin de réduire leurs coûts de transaction et d'en accroître la durabilité. Les programmes relatifs à la fistule sont entièrement intégrés aux activités du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle et les donateurs conservent la possibilité de financer séparément la Campagne pour éliminer les fistules. Les recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle se sont élevées à 0,8 million de dollars en 2013 et à 0,4 million en 2014 (voir tableau 10).

D. Contributions du FNUAP au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire

46. Au cours de la première année de mise œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017, le FNUAP a intensifié son intervention dans 34 crises humanitaires, y compris cinq classées « de niveau trois » en Irak, aux Philippines, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Syrie, ainsi que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest affectés par l'Ebola, apportant des services de santé maternelle à 14 millions de personnes, y compris des services aux victimes de violence sexiste.

47. Sachant que les situations d'urgence sont de plus en plus complexes, prolongées et fréquentes, le FNUAP a amélioré ses mécanismes d'intervention opérationnelle en vue d'une action humanitaire plus efficace dans les pays touchés. Il s'est également mieux préparé aux situations d'urgence dans les pays à haut risque, notamment en multipliant des partenariats aux fins d'un déploiement rapide des experts de réserve pour mieux faire face aux situations d'urgence humanitaire, exécuter un minimum d'activités de préparation aux catastrophes, constituer un fichier d'experts en matière de santé sexuelle et procréative, et en violence sexiste et définir des normes minimales relatives à la violence sexiste en cas d'urgence humanitaire. En outre, le FNUAP a renforcé sa capacité de riposte rapide dans 48 pays afin de fournir un dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise ainsi que les approvisionnements en cas de crise. Il a également établi un fichier d'experts en matière de santé sexuelle et procréative.

48. En 2014, les efforts de mobilisation des ressources consentis par le FNUAP ont permis de faire de nouvelles percées qui se sont traduites par une augmentation du financement humanitaire total qui est passé de 41 millions de dollars en 2013 à 101 millions de dollars en 2014, atteignant 46 % des besoins de financement humanitaire pour les deux années. Le FNUAP a également augmenté le nombre de programmes en faveur de la consolidation de la paix dans les pays en transition et a mobilisé 5 millions de dollars auprès du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, ce qui représente cinq fois le montant obtenu en 2013.

49. Les modalités de financement conjoint dans le domaine humanitaire de l'ONU – le Fonds central pour les interventions d'urgence, le Fonds humanitaire commun et les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires sont restées les principaux donateurs humanitaires du FNUAP, avec un financement total de 20,9 millions de dollars, ce qui représente 20,5 % du financement humanitaire total dont le FNUAP a bénéficié. Parmi les autres importants donateurs dans le domaine humanitaire, on trouve les États-Unis d'Amérique (15,7 millions de dollars), le Japon (10,3 millions de dollars); l'Australie (5,4 millions de dollars); la Commission européenne (3,4 millions de dollars) et le Danemark (2,8 millions de dollars).

50. En 2015, les priorités porteront sur l'exécution des engagements internationaux conformément au plan stratégique du FNUAP qui continuera de mettre l'accent sur le programme de développement pour l'après-2015, la préparation du Sommet mondial sur l'action humanitaire, la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe grâce à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour

l'après-2015. L'emphase sera particulièrement mise sur le continuum aide d'urgence-développement en appuyant davantage les contextes fragiles, pour renforcer la capacité de résistance et de reprise et une plus grande attention sera accordée à l'élaboration finale du cadre de fragilité pour les opérations du FNUAP.

E. Contributions provenant du secteur privé

51. Les acteurs non étatiques représentent une source de financement de plus en plus importante pour le FNUAP. En 2014, le FNUAP a établi de nouveaux partenariats avec un certain nombre d'entreprises de premier plan du secteur privé, de fondations, d'ONG et de philanthropes privés afin d'étendre la portée des actions du FNUAP et d'augmenter ses ressources, sa capacité et ses compétences techniques.

52. Comparé à 2013, le FNUAP a enregistré une augmentation de 33 % de ses revenus en provenance du secteur privé, ceux-ci passant de 10,5 millions de dollars à 14 millions de dollars. Il a également enregistré une croissance de 42 % du nombre total de ces accords de partenariat. En 2014, il a adopté une vision générique du partenariat afin de faciliter la croissance de sa base de partenaires en soutenant des collaborations non financières ainsi que des contributions financières philanthropiques plus traditionnelles. Cette démarche a conduit à des partenariats fructueux fondés sur des contributions en nature, d'ordre médiatique et sous forme de plaidoyer ainsi que la mobilisation de 3,2 millions de dollars de contribution au titre de services non payants. Les relations non financières sont de plus en plus préférées par les sociétés qui désirent que leurs compétences, leurs produits et leurs services professionnels aient une incidence sur les programmes du FNUAP. L'augmentation du nombre de partenariats et de leur portée a été facilitée par des activités menées en parallèle pour optimiser la sélection des partenaires (devoir de précaution) et d'autres interventions de gestion du risque afin de garantir la reddition de comptes sur les partenariats du FNUAP avec le secteur privé.

53. Le FNUAP a intensifié ses efforts visant à gagner le soutien du public pour son mandat. En 2014, le FNUAP et le Conseil de l'ONG Friends ont revu leur relation concernant la mobilisation des fonds et du public, donnant ainsi un nouveau souffle aux relations de partenariat du Fonds afin d'accroître les recettes provenant de contributions déductibles d'impôts aux États-Unis.

III. Efforts pour diversifier les sources de financement

54. Le FNUAP bénéficie toujours d'un large appui de la part des États Membres. Le rapport d'examen sur la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 a donné un nouvel élan à la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de population et de développement en rapport avec le mandat et le plan stratégique pour 2014-2017. Pour que le Fonds puisse mener à bien son mandat, il sera crucial de diversifier les sources de financement – en maintenant le dialogue avec les économies émergentes, les pays de programme, le secteur privé et les organismes philanthropiques ainsi qu'avec d'autres sources de financement, en plus des partenaires classiques de l'aide publique au développement. Parallèlement à ce rapport, les efforts menés par le FNUAP pour diversifier la base de financement s'intégreront à la stratégie de mobilisation des fonds qui sera soumise au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire.

IV. Conclusion

55. Le FNUAP continue de mettre l'accent sur la prévisibilité des ressources ordinaires qui lui permettront de mener à bien son mandat, de renforcer son appui aux pays pour leur permettre de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et du cadre de développement pour l'après-2015. En 2014, 41 donateurs (soit environ 31 % sur un total de 132 donateurs) ont pris des engagements pluriannuels de contribution aux ressources

ordinaires pour 2014 et au-delà. C'est dans cette idée que le FNUAP engage le Conseil d'administration et les États Membres à concrétiser leur volonté déclarée d'atteindre ces objectifs en prenant des engagements financiers pluriannuels envers le Fonds, comme l'a demandé instamment l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 et comme le Conseil d'administration l'a préconisé dans de nombreuses décisions. Il est important que les flux de trésorerie du Fonds soient prévisibles pour que celui-ci puisse gérer ses opérations de manière efficace. Le Fonds encourage donc tous les États à annoncer leurs contributions en temps voulu et à s'en tenir à l'échéancier de versements.

56. Le FNUAP a atteint un total de 1 002,5 millions de dollars de ressources mobilisées. À cet égard, le Fonds se félicite du large soutien politique et financier dont il bénéficie de la part du Conseil d'administration, des États Membres, de la société civile, du secteur privé et du Système des Nations Unies pour le développement.

57. Il est important de garder deux facteurs à l'esprit : l'impact de la volatilité du taux de change (en particulier en 2015) et la base de financement provenant des contributions aux ressources ordinaires qui est encore trop petite (environ 98 % des recettes au titre des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP sont versés par les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE). Par conséquent, la durabilité des ressources ordinaires est cruciale pour que le FNUAP puisse soutenir le rythme de la demande croissante de ses services, maintenir une présence universelle, y compris dans des contextes fragiles, répondre aux besoins les plus urgents et protéger les acquis. La capacité du Fonds à produire des résultats dépend de l'existence d'une base de financement robuste.

58. Les recettes provenant des contributions au titre du cofinancement ont augmenté, passant de 497,9 millions de dollars à 525,1 millions en 2014. Le FNUAP s'efforce de maintenir un équilibre entre les ressources ordinaires et les ressources au titre du cofinancement. Dans le cadre de ses efforts de mobilisations de ressources, le FNUAP a conclu en 2014 204 nouveaux accords de cofinancement, soit une augmentation de 49 accords comparé à 245 en 2013.

V. Éléments de décision

59. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) *Prendre note* du présent rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2015 et au-delà (DP/FPA/2015/8);
- b) *Prendre note également* de l'augmentation de 3,8 % des recettes provenant en 2014 des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP, qui ont atteint 477,4 millions de dollars, soit 1,4 million au-dessus de l'objectif du plan stratégique qui était de 476 millions de dollars sous forme de ressources ordinaires pour 2014;
- c) *Prendre note en outre* de l'augmentation en 2014 du total des recettes provenant des contributions brutes (Ressources ordinaires et cofinancement) versées au FNUAP qui ont atteint 1 002,5 millions de dollars, un montant supérieur donc aux 957,9 millions de 2013;
- d) *Souligner* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et pour la réalisation de ses activités, et *encourager* le FNUAP à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes;
- e) *Encourager* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et encourager également les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace;
- f) *Encourager également* tous les États bénéficiaires à augmenter leur contribution à leur programme national;
- g) *Souligner* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources ordinaires prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays, d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la

population et le développement dans des stratégies et cadres de développement nationaux, de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international et d'aider les pays à faire progresser le cadre de développement durable pour l'après-2015.
